

Robert Schuman, un homme des frontières

Source: MOUGEL, Nadège. Robert Schuman, un homme des frontières. 2009: [s.d.].

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/robert_schuman_un_homme_des_frontieres-fr-9bf3929a-831a-4551-8946-5f7c98dcb1ac.html

Date de dernière mise à jour: 07/07/2016



Robert Schuman, un homme des frontières

1872

Le Traité de Francfort comporte en faveur des Alsaciens-Lorrains une clause d'option. Jusqu'au 1er octobre 1872, les habitants des territoires annexés ont le droit d'opter pour la nationalité française à condition d'émigrer en France; passé ce délai, ils sont considérés comme sujets allemands.

Le nombre d'optants est évalué à 128 000. Le terme « optants » désigne ceux qui ont effectivement quitté le territoire annexé en 1871-72

1886

Jean-Pierre Schuman n'a pas usé de ce droit d'option et est devenu automatiquement ressortissant allemand au moment de l'annexion de l'Alsace-Lorraine. En 1886, il est donc sujet allemand émigré au Luxembourg. Cependant, lors des recensements quinquennaux qui eurent lieu à Luxembourg, Jean-Pierre Schuman indique de sa propre main qu'il est « Lothringer ».

Eugénie Duren acquiert la nationalité allemande à la suite de son mariage avec Jean-Pierre Schuman. Robert Schuman naît donc au Luxembourg avec la nationalité d'Empire (tout Alsacien-Lorrain ayant la nationalité d'Empire).

1904

Robert Schuman a 18 ans. Le droit du Grand-Duché lui donne la possibilité de demander la nationalité luxembourgeoise comme tout enfant né au Luxembourg de parents étrangers. L'article 10 du Code civil précise de plus que les enfants nés de parents ayant perdu leur qualité de français peuvent réclamer la nationalité française après s'être domiciliés en France. Robert Schuman garde la nationalité allemande.

1919

A l'issue de l'armistice de la Première Guerre mondiale en novembre 1918, la France recouvre les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. Robert Schuman acquiert alors automatiquement la nationalité française. Il « devient » donc français à 32 ans après la signature du traité de paix de Versailles et le reste jusqu'à sa mort en 1963.